



Comité Directeur du 12 septembre 2008

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi, Jean-Charles Bouillot, Pierre-Michel Ferry, François Garcia, Michel Grout, Jean Laterrot, Jean-Claude Moreau, Michel Persiaux

Excusés : Joël Delplanque, Laurent Jançon

Assistent : Jean Férygnac, Francis Serex, Philippe Bana, Olivier Mangin, Bruno Roland (partiellement), Thierry Gaillard (partiellement)

sous la présidence de André Amiel

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB

1 – André Amiel rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion du Comité Directeur de la mandature. Il remercie tous les membres, avec qui, pour certains, il a conduit ses douze années de présidence.

2 – Le Comité Directeur renouvelle ses plus chaleureuses félicitations aux deux équipes de France et à leurs encadrements pour leur parcours aux Jeux Olympiques.

3 - Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 16 mai 2008 est adopté.

4 – Observatoire de l'emploi

Bruno Roland et Thierry Gaillard présentent le projet d'observatoire de l'emploi. Il s'agit d'identifier les structures "employeuses" (Clubs, Comités et Ligues) et la typologie de leurs emplois, dans le cadre de la branche professionnelle du sport et de la professionnalisation des associations affiliées à la Fédération.

Le recuei de ces données doit permettre de mieux définir les compétences dont les salariés ont besoin pour remplir leurs missions et d'élaborer des contenus de formation adaptés.

Dans ce sens l'observatoire de l'emploi joue donc un rôle stratégique majeur :

- mieux connaître les emplois pour mieux accompagner les structures dans la conduite de leur projet associatif et leur fonctionnement ;

- collecter les indicateurs nécessaires pour répondre aux demandes émanant de différents ministères et institutions partenaires de la Fédération (Ministère des Sports, Ministère de l'Emploi, CNOSF, etc.)

- appuyer les « personnes ressources » des « équipes projet » départementales et régionales dans la stratégie d'accompagnement des clubs

- appuyer les élus de la FFHB dans la définition de la politique fédérale

Pratiquement, cela consiste à renseigner et actualiser régulièrement une « fiche recensement » en fonction de l'évolution de l'emploi au sein de la structure. Cette fiche est conçue de manière à identifier succinctement la structure et à décrire le ou les emplois existant(s) au sein de celle-ci, les missions correspondantes et les diplômes requis.

A l'issue de cette collecte, la mission « Développement Formation Emploi » centralise ces fiches et les classe à partir d'une typologie permettant de dresser la « cartographie des emplois du Handball ». L'ensemble des informations est ensuite disponible pour tous les acteurs.

Le Comité Directeur valide cet outil, souligne d'une part l'intérêt qu'il représente pour les structures et, d'autre part, sa nécessaire évaluation en identifiant les résultats induits en matière de développement.

Il suggère que l'actualisation et la diffusion des informations actualisées soient faites une fois par an, en janvier, après que les structures aient procédé à leur Déclaration Annuelle de Données Sociales.

5 – Agence Sport Voyage International Fédération

Après en avoir débattu, le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à une proposition de la Fédération Française de Basket Ball de prendre une participation dans l'agence SVIF.

6 - Organisation des compétitions

Jean-Claude Moreau fait le bilan du lancement de la saison 2008 – 2009.

6.1 - En ce qui concerne les coupes de France, les engagements, hors participation obligatoire, sont en nette augmentation, en particulier chez les féminines, comme le montre le tableau ci-dessous :

| Niveau | Féminines | | | Masculins | | |
|--------------|-----------|-----------|----|-----------|-----------|----|
| | 2007-2008 | 2008-2009 | | 2007-2008 | 2008-2009 | |
| Départementa | 17 | 26 | 53 | 26 | 32 | 23 |
| Régional | 32 | 51 | 59 | 92 | 109 | 18 |
| | 49 | 77 | | 118 | 141 | |

Seulement cinq forfaits (un en féminines et quatre en masculins) ont été enregistrés avant le début de la compétition.

6.2 – En ce qui concerne les championnats (+15 féminines, +16 masculins) trois procédures ont influé sur les compositions :

- deux en N3 féminine : Pontault Combault et ES Besançon, finalement autorisés suite, respectivement, à la décision de la commission d'appel de la CNCG et à la proposition de conciliation du CNOSF

- une en N1 masculine : équipe réserve du Montpellier HB réintégrée suite à l'acceptation par le Bureau Directeur de la proposition du conciliateur du CNOSF dans le litige opposant ce club à la FFHB, ce qui, compte tenu de la date de la décision (10 septembre), a conduit à porter le nombre d'équipes dans une poule de N1 masculine à 15. Le Bureau Directeur devra statuer sur la modification de la formule des compétitions en N1 et N2 masculines nécessitée par cette nouvelle situation.

6.3 – En ce qui concerne les championnats -18 féminins, la nouvelle formule en poules de 10 a été mise en place. Deux désistements ont été enregistrés avant le début de la compétition.

6.4 – François Garcia évoque les difficultés générées sur les désignations d'arbitres par les modifications dans les championnats N1 et N2 masculines.

6.5 – Alain Koubi évoque les conséquences financières de l'organisation décentralisée (Vannes) des phases finales des championnats de France N1, N2 et N3 (dépenses environ quatre fois supérieures à celles prévues au budget). Le retour à une organisation en région parisienne est impératif.

7 – Situation de la Ligue de Mayotte

Alain Koubi présente un état de la situation financière de la Ligue de Mayotte. Le nouveau Président de la Ligue demande à la FFHB un aménagement de la dette.

8 – Interventions de Jacques Taillefer et Jean Férygnac

8.1 - Jacques Taillefer fait lecture au Comité Directeur de la déclaration suivante :

« La perspective du pouvoir a fait « galoper » certains. Pour ce qui me concerne, depuis la dernière AG de DIF (voire avant) de juin, j'ai été dépossédé du dossier de l'Elite féminine, des discussions, des réunions et des décisions qui ont été prises concernant la LFH, car, je le sais, des réunions et des échanges de points de vue ont eu lieu sans que j'en sois ni averti, ni impliqué.

Je considère cela comme méprisant à mon encontre, et peu respectueux des règles institutionnelles eu égard au travail que j'ai fourni depuis 1993 au service des clubs et de l'équipe de France, et qui a largement contribué aux résultats et au développement du Handball féminin durant cette période.

Les nouveaux arrivants et les « maintenus » de la liste de candidature de Joël Delplanque se sont empressés, très tôt et sous le boisseau, de s'emparer du suivi de la LFH à bon compte ! Facile ! Puisque c'est un dossier quasiment bouclé par le groupe pilote que j'ai dirigé depuis tant d'années.

Je constate donc avec regrets (le mot est faible) que la fin de mandature n'a pas été respectée par la nouvelle équipe pressentie. Cela est irrespectueux à mon encontre eu égard au vrai travail que j'ai fourni pendant 15 ans pour le Handball en général et le Handball féminin en particulier. »

8.2 - De son côté, Jean Férygnac souhaite d'une part que les élus sortants puissent aller au bout de leur mandat dans des conditions normales, sans être oubliés, voire déjà écartés, de certains dossiers, et d'autre part, comme cela a toujours été le cas dans notre fédération, que les « anciens » ne soient pas oubliés après leur départ.

9 – Relations internationales

Jean Férygnac participera au congrès de la Confédération Africaine de Handball du 25 au 28 septembre prochains à Lagos (Nigéria). Il rappellera à cette occasion aux fédérations africaines que le seul interlocuteur de la FFHB est la CAHB.

10 – Commission Nationale de Contrôle et de Gestion

Pierre-Michel Ferry évoque la mise en place de la nouvelle saison et souhaite, dans l'intérêt des clubs et compte tenu des démissions de contrôleurs à prévoir, que la nouvelle commission soit désignée dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité du contrôle des clubs.

12 – Assemblée générale électorale

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur, le Comité Directeur arrête l'ordre du jour de l'assemblée générale électorale.

La séance est levée à 20h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB